

**Affichage :**

Du 13 octobre 2025

au 13 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL**Jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures****RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le jeudi 9 octobre 2025 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoints. Mmes Stéphanie BARDIN, Nadine SENDEL, Magali DEFLANDRE, Virginie MARTIN-GREGUY. MM. Victor GRAVELET, Xavier MORAND, Yvan BOUTREAU, Marc DUTARTRE, Jean-Marc CHERTIER conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Christian BILLOT

Absent non excusé : Mme Léonie GARCIA

Pouvoir : M. Christian BILLOT à Mme Agnès SZWIEC

Secrétaire : Baptiste TALLAN

Ouverture de la séance : 19h00.

Monsieur le Maire informe que la commune a signé 9 devis depuis le dernier conseil municipal, dont les 5 plus importants sont les suivants :

Société SEEC : Fourniture et installation d'un plan d'intervention au complexe Guyot : 603,94 € HT

Société Koesio : Installation d'un wifi public au complexe Guyot : 2 150,00 € HT

Société Euromat : Acquisition d'une armoire froide positive au complexe périscolaire : 1 800,00 € HT

Société SEB : Réparation d'une fuite sur toiture au complexe périscolaire : 1 045,20 € HT

Société Colas : Réfection de bordures située rue Charles de Mangou : 1 528,61 € HT

1. Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 10 voix « pour », 3 « abstention » (Xavier MORAND, Jean-Marc CHERTIER et Marc DUTARTRE) » et 1 voix « contre » (Nadine SENDEL) d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2025.

2. Domanialité publique - Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'acquérir la parcelle de terrain nu cadastrée AS 208 appartenant à Madame Chantal Tomatis et à Monsieur Jacques de Menthon pour un montant de 1 800 € ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Intercommunalité – Classement de la rue des Noyers en tant que rue d'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour » et 2 voix « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° d'accepter l'intégration de la rue des Noyers, au lieu-dit Montavelange en tant que voie d'intérêt communautaire ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. Désignation du coordonnateur communal de recensement au titre de l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'autoriser Monsieur le Maire à désigner, par arrêté municipal, parmi le personnel communal, agent de la fonction publique, le coordonnateur d'enquête communal qui bénéficiera, à titre d'indemnisation de sa mission temporaire, d'une augmentation temporaire de son régime indemnitaire et qui sera déterminé par Monsieur le Maire.

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Levée de la séance : 20h12.

LEVET, 10 octobre 2025



Bruno MARECHAL

Maire de Levet